

## **Article 1 : Présentation de l'événement**

Run for Diversity est un projet porté par la Fédération Française du Sport d'Entreprise à travers le programme Erasmus+ de la Commission Européenne. Dans ce projet, la FFSE s'appuie sur son expérience pilote nationale menée depuis 2014 et est soutenue par un consortium de fédérations nationales de sport d'entreprise, d'organisations européennes et nationales et d'une université particulièrement impliquée dans les thématiques de l'inclusion sociale, du sport et de l'innovation.

Étendant le projet français original à un niveau européen et en y ajoutant une dimension de réflexion, d'éducation et de pédagogie, le consortium souhaite contribuer à faire progresser la promotion et l'activation de la pratique physique dans les entreprises tout en poussant et en incarnant les thèmes de la diversité (genre, intergénérationnel, handicap...) au sein de l'environnement professionnel.

Nous avons mis en place durant le Covid, cette nouvelle activité en lien avec la pandémie, la E-Run. Aujourd'hui, nous souhaitons mettre en place des challenges connectés pour certains de nos événements. C'est une solution déjà existante, néanmoins elle a beaucoup été développée par l'aire de la digitalisation. Nous sommes intimement convaincus qu'elle saura également trouver sa place sur le long terme.

Ces challenges connectés sont utiles pour favoriser la cohésion, la communication interne et permet de recréer du lien entre les collaborateurs et cela reste accessible à tous sans modifier les journées de travail. Ces challenges connectés permettent également de promouvoir l'activité physique sans prendre de risque sanitaire à travers l'Europe.

## **Article 2 : Inscription**

**2.1 Conditions d'inscription :** Le challenge est ouvert à tous, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition physique, sous réserve d'une inscription préalable via la Fédération Française du sport d'entreprise.

**2.2 Droit d'inscription :** Chaque participant doit s'acquitter des frais d'inscription fixés à 15€. Ce montant donne droit à l'accès à l'application de suivi « erun ».

## **Article 3 : Déroulement du challenge**

**3.1 Date et durée :** Le challenge se déroulera du 23 au 30 septembre 2024.

**3.2 Mesure de la performance :** Chaque participant doit enregistrer son parcours via l'application dédiée ou synchroniser ses résultats depuis un dispositif compatible (montre GPS, application de running, etc.).

**3.3 Respect du parcours :** Les participants sont libres de choisir leur itinéraire, de courir ou de marcher en extérieur ou en intérieur.

**3.4 Répondre aux quizz et missions** chaque jour durant cette semaine pour rempoter des points supplémentaires

#### **Article 4 : Classement et récompenses**

**4.1 Classement** : Le classement sera établi à l'issue de la période du challenge. Les résultats seront calculés selon les points mis par chaque participant.

**4.2 Catégories** : Le classement sera organisé selon plusieurs catégories. À la fin de la semaine, des classements verront les meilleurs pays, entreprises, filiales, solos et duos récompensés.

#### **Article 5 : Conditions de sécurité**

**5.1 Responsabilité individuelle** : Les participants sont tenus de respecter les règles de circulation et de sécurité routière en vigueur sur leur parcours choisi. Ils participent à l'événement sous leur propre responsabilité.

**5.2 Santé** : Chaque participant doit s'assurer d'être en bonne condition physique pour participer à l'événement et doit prendre toutes les précautions d'usages nécessaires avant et pendant la course.

**5.3 Assurance** : En s'inscrivant à l'événement, le participant confirme qu'il est dans une condition physique et mentale appropriée et qu'il possède toutes les compétences requises pour participer à l'événement. Il est néanmoins conscient(e) que sa participation implique un certain niveau de risque. Par conséquent, il confirme que ni l'organisateur de l'événement (Fédération Française du Sport d'Entreprise), ou l'une de ses entreprises associées ne sont à blâmer s'il se blesse.

Le participant doit être en possession d'une assurance responsabilité individuelle et d'une assurance accidents individuels valides couvrant sa participation. S'il porte préjudice à quiconque ou à sa propriété, il en accepte la responsabilité et il s'assure que l'organisateur, Fédération Française du Sport d'Entreprise ou l'une de ses entreprises associées, ne subit aucun préjudice à cet égard.

#### **Article 6 : Respect de l'environnement**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement tout au long de leur course, à ne pas jeter de déchets et à adopter un comportement responsable.

#### **Article 7 : Annulation ou modification de l'événement**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'événement en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de leur volonté.

#### **Article 9 : Litiges**

En cas de litige, les décisions des organisateurs seront souveraines.